



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 13 décembre 2010 à 19h30 au centre municipal situé au 7, rue Principale à Blue Sea.

Étaient présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Hervé Courchesne	Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Siège 2
Monsieur Éric Lacaille	Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Siège 4
Madame Isabelle Clément	Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Siège 6

Était aussi présente :

Josée Parsons, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Ouverture de la séance

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h30 devant aucun contribuable et présente l'ordre du jour qui suit :

0. Ouverture de la séance et rapport du maire

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Sécurité publique

- 2.1 Adoption du 3^{ème} projet du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

9. Période de questions

- 9.1

10. Levée de l'assemblée

- 10.1

**2010-12-382
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :



QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 13 décembre 2010 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Josée Parsons

ADOPTÉE

2010-12-383

ADOPTION DU 3^{IÈME} PROJET ET VERSION FINALE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (2000, Chapitre 20) obligeant les MRC à établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout le territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a procédé, en conformité avec les dispositions de l'article 14 de cette même loi, avec l'aide du chargé de projet en sécurité incendie et du comité de sécurité Incendie, à un recensement et à l'évaluation des risques d'incendie, des moyens, des mesures et des ressources;

CONSIDÉRANT QUE, par la suite, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a soumis dans un document les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi susmentionnée, doivent donner leur avis à l'autorité régionale (MRC) sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'en complétant un projet de plan local de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a apporté les correctifs nécessaires au schéma afin d'inclure les recommandations du ministère de la Sécurité publique pour se conformer à ses exigences;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités locales doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que son engagement à le respecter et à le réaliser;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a pris connaissance de la version finale corrigée du « 3^e projet du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Clément appuyé par le conseiller Christian Gauthier et il est résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Blue Sea adopte, la version finale corrigée du " 3^e projet du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie" (SCRSI) déposé et expliqué par le chargé de projet monsieur Sylvain Pépin;

QUE la municipalité de Blue Sea informe, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de son accord avec le plan local de mise en œuvre prévu au schéma en ce qui concerne son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise en œuvre sur son territoire.

ADOPTÉE

Période de questions : aucune

**2010-12-384
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 13 décembre 2010 soit close à 19h35.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Josée Parsons
Directrice générale
Secrétaire-trésorière